

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 mars 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMÉR Alain, SIVÉC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme, DEBAILLEUL Delphine, VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1001 Encaissement de chèques GROUPAMA

Notre assureur Groupama accompagne ses sociétaires dans la prévention des risques. La commune a souscrit un contrat multirisque « Villasur » pour ses biens N° 43078261023.

1° Considérant le sinistre choc de VTM (Véhicule Terrestre à Moteur) au 45 rue de Sierck du 27/10/2025 un véhicule identifié a, en manœuvrant, endommagé un lampadaire de l'éclairage public. Un constat amiable a été dressé ;

Considérant le devis de la société ELRES du 30/10/25 d'un montant de 4 046,78€ TTC (3 372,32€ HT)

Considérant une franchise déduite de 258,00 € qui nous a été versée après remboursement de l'assurance du tiers ;

Considérant la déduction du FCTVA d'un taux de 16,404% du montant TTC soit 663,83 € ;

Considérant le 1^{er} versement par chèque reçu d'un montant de 2 037,37€

Le recours auprès de l'assurance du tiers ayant abouti, Groupama a adressé

- un **chèque** BNP PARIBAS N° 0478646 du 30/01/2026, d'un **montant de 1 087,58€** (vétusté initialement déduite). Ce montant correspond à 4 046,78€ - 258,00€ - 663,83€ - 2 037,37€ suivant indications ci-dessus ;
- un **chèque** BNP PARIBAS N° 0481220 du 20/02/2026 d'un **montant de 258,00€** relatif à la franchise.

2° Considérant le sinistre choc de VTM (Véhicule Terrestre à Moteur) au 9 rue des Vergers du 10/12/2025 un véhicule identifié a, en manœuvrant, endommagé un panneau de signalisation. Un constat amiable a été dressé ;

Considérant le devis de la société SIGNATURE du 17/12/25 d'un montant de 767,89€ TTC (639,91€ HT)

Considérant une franchise déduite de 258,00€ qui nous sera versée après récupération auprès de l'assurance du tiers ;

Considérant la déduction du FCTVA d'un taux de 16,404% du montant TTC soit 125,96 € ;

Groupama a adressé un **chèque** BNP PARIBAS N° 0481068 du 19/02/2026, d'un **montant de 383,93€**. Ce montant correspond à 767,89€ - 258,00€ - 125,96€ suivant indications ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 mars 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la BNP PARIBAS N° 0478646 du 30/01/2026 de 1 087,58€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la BNP PARIBAS N° 0481220 du 20/02/2026 de 258,00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la BNP PARIBAS N° 0481068 du 19/02/2026 de 383,93€
- Ces sommes seront imputées au compte 75888 du budget primitif 2026

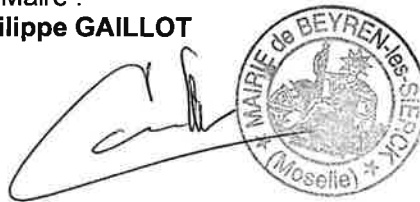
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 mars 2026

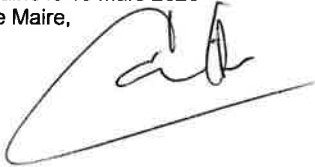
Le Maire :

Philippe GAILLOT

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de BEYREN-LES-SIERCK' and '(Moselle)' around a central emblem.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13 mars 2026

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, positioned below the certification text.